

Madame VIARD Sylvie  
Candidate législatives Jura 3  
18 rue des saules  
Marsonnas  
39240 AROMAS

Aromas, le 1<sup>er</sup> Juin 2017

Mesdames, messieurs,

Je me présente aux élections législatives afin de porter une opposition constructive (et non pas systématique) aux propositions et projets mondialistes que nous soumettra ou imposera Emmanuel Macron. En effet, je soutiens le programme réaliste proposé par Debout La France. En cette période où la misère sociale progresse de façon exponentielle à cause de la « démission et de la démagogie » de nos gouvernements précédents, il me semble que les propositions de bon sens de Nicolas Dupont Aignan sont les seules à pouvoir relever le pays et rendre l'ensemble des Français un peu plus heureux .

Nous ne pouvons plus nous contenter de belles paroles, maintenant, il nous faut des actes et privilégier l'humain et non plus les systèmes, ou la France et les Français courent à la catastrophe.

La question environnementale est primordiale pour que chacun puisse vivre bien.

Je ne suis pas persuadée qu'une accumulation de taxes, de surtaxes... soient la solution aux problèmes. En effet, elles vont toucher principalement les individus non pas les principaux acteurs de pollution et ne remettront pas en cause les injonctions des lobbies.

Evidemment, je suis favorable à toutes les mesures permettant d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau, protéger les sols, éviter le gaspillage, prolonger la vie des produits, favoriser une agriculture et un élevage respectueux de l'environnement , de la santé...

Je souscris aux mesures préconisées par Nicolas Dupont Aignan dans son programme présidentiel étant convaincue que celles-ci rendraient possibles de grands progrès. Je vous les joins en annexe et vous invite à les lire attentivement.

## ENJEUX DEPARTEMENTAUX

Le Jura jouit à travers le pays d'une image "nature" et je pense que cela doit perdurer.

Le principe de base est simple, il convient de valoriser son potentiel déjà existant et à partir de celui-ci développer les segments les plus porteurs. A commencer par notre agriculture omniprésente, orientée principalement dans la production fromagère, mais qui est menacée par le non remplacement des exploitants agricoles qui partent à la retraite. Ce sont eux qui donnent et entretiennent cette image « nature ».

A partir de là il faut développer les productions agro-alimentaires en conservant les centres de décision au pays. Le système de coopératives est l'un des moyens. Mais notre image tient aussi aux nombreux savoir-faire artisanaux et industriels issus des activités traditionnelles du Jura qui subsistent ou dont la mémoire est conservée dans de multiples sites du département et qui ne sont pas suffisamment mis en valeur.

Et le tourisme doit prendre appui sur ce riche tissu naturel et façonné. Le contre-exemple est le projet de Center Parcs à Poligny. Cette création autour d'un bassin tropical surmonté d'une bulle est aux antipodes de l'image que le Jura peut donner de lui-même. Une image de bains celtiques romanisés aurait au moins rappelé les vestiges des bains de Villards-d'Héria. Quant aux aspects touchant à la localisation et au financement, ils sont inacceptables.

Je pense qu'il faut multiplier les activités liées au tourisme « vert » et patrimonial afin de valoriser nos terroirs, privilégiant les sports de plein air, randonnées (à pied, vélo, cheval...), bases de loisirs (lacs), sentier de randocroquis... ,et en lançant un plan de sauvegarde des établissements culturels (salles de cinéma, musées...) en milieu rural.

En ce qui concerne l'exploration des gaz de couche de charbon et le pétrole étant potentiellement présent dans notre sous-sol Jurassien, dans l'état actuel des choses, ma position est claire : je suis CONTRE, donc j'interviendrai naturellement, dans le cadre de mes prérogatives, pour faire annuler les 4 permis sur le Jura.

Je suis, par contre, POUR favoriser la recherche surtout au niveau énergétique.

Le Jura est à aujourd'hui protégé par ses AOC ou AOP sur le plan agricole. Mais jusqu'à quand ? Surtout avec l'arrivée de traités type CETA et TAFTA qui nous obligeront à accepter des conditions intenable compte tenu des niveaux de qualité et de prix des produits de la mondialisation. Et l'Union Européenne a déjà signé le premier traité auquel est favorable notre nouveau Président ! Les ratifications nationales sont en cours.

Pour se protéger il conviendra de conserver au maximum les centres de décision économiques sur le territoire et mieux de s'assurer de la maîtrise ou du contrôle de leur capital par les acteurs de ces activités avec l'appui de fonds de gestion régionaux ouverts entre autres souscripteurs aux populations locales

J'espère que mes réponses vous montreront que le programme que je soutiens et proposé par Debout La France est réaliste et s'intéresse à tous. Il est urgent et vital de réagir! Aucun autre mouvement politique ne semble proposer vraiment des mesures concrètes de résistance à cette société mondialisée dominée par de grands intérêts financiers au-dessus des Etats et présents au siège de l'Union Européenne.

Recevez, Mesdames, Messieurs, mes très sincères salutations.



La transition énergétique est une nécessité écologique impérieuse, qui peut se révéler être un facteur de puissance pour la France si une stratégie intelligente est élaborée.

L'environnement est une problématique majeure qui renvoie à des attentes simples : bénéficier d'une nourriture saine, d'un accès à une ressource en eau de qualité, se protéger des nuisances sonores, respirer un air propre, bénéficier d'un cadre de vie agréable et verdoyant, être en contact avec des paysages et une nature préservés.

De nombreux Français et élus locaux militent concrètement au quotidien dans leur quartier, leur village ou leur ville. Leurs efforts ne doivent pas être remis en cause par des politiques technocratiques répondant aux injonctions de lobbies. Comme en toute chose, la liberté et l'indépendance sont à la source des progrès.

Nous sommes convaincus que d'immenses progrès sont possibles : concrets, mesurables, utiles à tous. Nous avons donc défini 5 priorités :

- Mieux produire et moins consommer d'énergie pour préserver l'environnement, assurer la liberté de la France et sauvegarder le pouvoir d'achat des ménages.
- Défendre les paysages et la biodiversité pour préserver la vie et l'environnement.
- Equilibrer le territoire pour améliorer les déplacements et la qualité de vie des Français.
- En finir avec les gaspillages et développer une économie circulaire afin de prendre en compte la finitude des ressources dans notre production industrielle.
- Préserver la santé des Français menacée par le développement des pollutions.

## Les enjeux

La France doit être exemplaire en engageant une transition énergétique et environnementale efficace et économiquement soutenable.

Pour ce faire, il lui faut s'appuyer sur ses forces existantes et les innovations à portée. Pour les 10 ans à venir, il faut réduire la consommation des combustibles fossiles et non brider les usages de l'électricité. Tout en intensifiant comme jamais la recherche dans les techniques de demain.

En parallèle, nous devons faire de la cause environnementale une priorité, un socle sur lequel peut se bâtir une société ambitieuse et humaniste.

## Nos mesures

### A. Optimiser la politique d'économie d'énergie dans le bâtiment, qui représente 45 % du total de la consommation d'énergie en France

#### 1. Remplacer pétrole et gaz par des énergies décarbonées :

- Le bois-énergie, sans ignorer que cette ressource est limitée et entre en concurrence avec d'autres usages qui génèrent de l'emploi (construction, mobilier, papier)<sup>4</sup>. Il sera donc difficile d'augmenter sa contribution de plus de 5% de la consommation actuelle dans le secteur du bâtiment.
- Le biogaz, pour une production locale d'électricité et le bio-éthane pour injection dans les réseaux de gaz naturel ou en autoconsommation ; mais ces ressources seront également limitées, au mieux entre 2 à 3% de la consommation énergétique du bâtiment.
- Le solaire thermique (forte impulsion à donner aux chauffe-eaux et au solaire passif dans la construction ainsi qu'au solaire thermique concentré stocké dans les sels fondus) et le chauffage géothermique dans les immeubles.
- Cependant, ces développements réclamant du temps, l'urgence devra porter dans la prochaine décennie sur le transfert du chauffage fossile vers des usages performants d'une électricité déjà largement décarbonée (pompes à chaleur par exemple). Une révision immédiate s'impose : celle de la règle applicable aux constructions neuves, la RT 2012, qui privilégie l'usage du gaz<sup>5</sup> depuis 2012 alors qu'un chauffage au gaz émet beaucoup plus de CO<sub>2</sub> qu'un chauffage bien conçu utilisant l'électricité (avec l'apport de pompes à chaleur air/air, ou air/eau avec la géothermie basse température).

#### 2. Lancer de vastes plans d'équipement d'isolations phonique et thermique afin de protéger les occupants du bruit et de faire baisser leur facture de chauffage. Aider les Français à financer des équipements moins consommateurs d'énergie (en particulier le remplacement des chaudières).

#### 3. Créer un guichet régional sur la fiscalité verte afin d'orienter les Français perdus dans le maquis des subventions et des allègements fiscaux.

<sup>4</sup> La production de biomasse augmentera lorsque l'on saura répondre aux caractéristiques très spécifiques de l'investissement sylvicole (fait de longues *périodes* de dépenses avant des *moments* de recettes).

<sup>5</sup> La RT 2012 fixe les performances des constructions neuves en énergie primaire alors qu'elle devrait fixer des limites d'émissions de CO<sub>2</sub>.

4. **Créer un livret d'épargne « dispositifs d'économie d'énergie ».** Selon le même principe que le plan d'épargne logement, ce nouveau livret doit permettre à la fois à ceux qui souhaitent réaliser immédiatement des travaux d'emprunter pour les financer, et à ceux qui ont l'intention de réaliser ce type de travaux à l'avenir, d'épargner en vue de les réaliser plus tard.

#### B. Diminuer les rejets de gaz à effet de serre engendrés par nos véhicules

5. **Remplacer les 10 millions de véhicules les plus énergivores en 10 ans**, par le biais d'un bonus pour l'acquisition d'un véhicule consommant moins de 3l/100 km. L'Etat investira 1 milliard d'€ par an pour cette mesure. La prime ne serait pas renouvelée pour une nouvelle acquisition.
6. **Accélérer la mise en place de bornes de recharge rapide pour les voitures électriques** : établir un objectif d'une borne de recharge pour chacune des 11 000 stations-service d'ici à la fin du quinquennat.
7. **Poursuivre le développement des réseaux de transport** en commun en encourageant les intercommunalités à privilégier les transports propres (Hybrides, GNL, électriques, etc.).
8. **Mettre les technologies numériques au service d'une meilleure gestion du trafic** (analyse des pics de circulation, fluidification du trafic à l'aide d'informations sur la circulation, gestion des feux tricolores, etc.).

#### C. Conforter une énergie électrique décarbonnée qui nous permet d'être indépendants et innovants, tout en corrigeant ses défauts et en investissant massivement dans les énergies du futur (cf. Programme secteurs d'avenir)

9. **Maintenir l'actionariat public d'EDF** (l'électricité et l'énergie sont des biens stratégiques de la nation) et restituer au CEA la maîtrise de la recherche et de la technologie nucléaires.
10. **Revenir sur l'objectif de 50% de nucléaire dans la production électrique en 2025, poursuivre la recherche pour un nucléaire propre et sûr et lancer un plan de développement de la filière Thorium sur 25 à 30 ans** qui prendra le relais à l'horizon 2050. Rappelons que les centrales nucléaires à Thorium permettront l'élimination des déchets nucléaires par transmutation.
11. **Soutenir la filière nucléaire en apportant un soutien au développement de l'EPR** en dépit des mauvais choix effectués par le passé (recherche, innovation, développement) pour faire entrer le nucléaire dans sa nouvelle génération et rester dans la course face aux concurrents étrangers. Il revient à l'Etat de sauver notre industrie nucléaire qui ne doit pas être soumise à des intérêts financiers.
12. **Préserver l'indépendance et l'excellence de notre filière hydro-électrique** et maintenir la gestion de nos barrages dans le giron d'EDF en refusant la privatisation imposée par Bruxelles.
13. **Revoir la loi sur la transition énergétique et la remplacer par un seul plan pluriannuel glissant, révisé en fonction de trois critères :**
  - Le coût de la tonne de CO<sub>2</sub> ou de combustibles fossiles évités.
  - La production d'énergie décarbonnée au meilleur coût.
  - Les emplois créés.
14. **Mettre fin à l'augmentation de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE)** qui doit revenir à ses objectifs initiaux : péréquation et lutte contre la précarité.

### 15. Investir dans la valorisation énergétique des déchets :

- Construire des méthaniseurs, disséminés dans la campagne, qui fonctionneraient en réseau et seraient alimentés en fumier par des véhicules propres.
- Créer un réseau de chaufferies alimentées par les combustibles solides de récupération.
- Augmenter les performances des incinérateurs en valorisant davantage les métaux des mâchefers et les mâchefers eux-mêmes.

#### D. Encourager l'économie circulaire dans notre quotidien

16. Lutter beaucoup plus fermement contre l'obsolescence programmée : mettre enfin en place des contrôles et prendre des sanctions allant jusqu'à l'interdiction du produit sur le sol français.

#### E. Organiser et assurer le financement de la transition écologique

##### 1. Faire des collectivités locales le bras armé de l'écologie de proximité

La Dotation globale de financement (DGF) se divise en deux parts :

- La part forfaitaire qui correspond à un tronc commun à toutes les collectivités.
- La part de péréquation pour les collectivités les plus défavorisées.

Pour que toutes les collectivités puissent participer à la mise en œuvre de politiques environnementales, il pourrait être imaginé la création **d'une troisième part commune à toutes les collectivités**. Le versement serait conditionné par la réalisation d'un certain nombre d'investissements définis en amont.

*Quelles conditions pour bénéficier du paiement vert de la DGF ?*

Cette nouvelle part de la DGF a pour ambition d'aider les collectivités à mettre en œuvre des pratiques ou réaliser les investissements nécessaires à la préservation de l'environnement mais dont le coût est un frein à leurs réalisations.

Pourraient être concernées par ces versements, les mesures suivantes :

- Favoriser les cantines bio et/ou avec des produits locaux
- Isoler les bâtiments publics
- Favoriser des politiques de réduction et de valorisation des déchets
- Equipement de la flotte de véhicules par des voitures électriques
- Investir dans des locaux de télétravail
- Recyclerie
- Action en faveur de la biodiversité et extension des zones naturelles et espaces naturels sensibles

##### 2. Le recours à la Banque de France

La transition environnementale nécessite de forts investissements. Que ce soit pour isoler les habitations, installer des bornes de recharges pour les véhicules électriques, ou investir dans le nucléaire de nouvelle génération, les montants se chiffrent en centaines de milliards d'euros.

L'instauration d'une agence publique d'investissement se finançant à moindre coût auprès de la Banque des France permettra de véritablement projeter la France dans un XXI<sup>ème</sup> siècle écologique et novateur.

*a) La Banque de France comme acteur de la transition écologique*

Nous voulons permettre à une Agence publique d'investissement d'emprunter à des taux 0 auprès de la Banque de France pour ensuite accompagner les entreprises et les collectivités dans leurs projets d'innovations. Cela permettrait de dégager plus de marges de manœuvre financières.

*b) Création d'une Agence publique d'investissement*

En parallèle à cette réforme financière, serait donc créée une agence publique pour l'investissement écologique. Cette agence aurait pour mission la mise en œuvre du programme d'investissement défini à la suite d'une grande consultation.

L'agence publique d'investissement permettra de bien flécher l'usage de l'argent emprunté.

*c) Des choix d'investissements issus d'une consultation type Grenelle de l'environnement*

Les investissements que l'agence publique d'investissement aura à mettre en œuvre seront définis à la suite d'une grande consultation d'experts et d'associations sur le modèle du Grenelle de l'environnement.

Cette grande consultation doit permettre une accélération de la mise en œuvre des projets en :

- Permettant un contrôle démocratique de l'argent public.
- Evitant les contestations qui pourront surgir sur le terrain comme les événements de Notre-Dame-des-Landes ou Sivens ont pu en être l'exemple.

**F. Défendre les paysages et la qualité de vie française : concilier écologie, compétitivité économique et qualité de vie par un aménagement raisonné du territoire**

**Renouer avec une politique ambitieuse d'aménagement du territoire**

**17. Créer une nouvelle DATAR** et lui donner les outils politiques et matériels à la hauteur de l'importance de sa mission

**18. Rationnaliser la décentralisation** en réformant l'organisation territoriale de la République autour de la commune et du département et, en modulant la DGF, favoriser le développement des villes petites et moyennes.

**19. Maintenir des services publics de proximité** en mettant en œuvre un schéma national des services publics.

**20. Aménager le territoire en relançant la politique de déconcentration des établissements publics depuis les grandes métropoles vers les villes petites et moyennes.**

**21. Développer un réseau ferroviaire adapté** à un développement homogène du territoire national

**22. Encourager le développement par les collectivités de pépinières de télétravail**, sur le modèle des pépinières d'entreprises, qui permettraient à des entreprises de louer des espaces de travail certains jours de la semaine pour leurs salariés.

**23. Investir dans la couverture numérique de la France** afin que chaque territoire dispose de la fibre optique et de l'Internet très haut-débit.

**24. Lutter contre l'artificialisation des sols et préserver les terres naturelles** (dossier développé dans le volet Equilibre du territoire et monde rural)

25. **Alléger la fiscalité sur les terres non-bâties.** Avec une rentabilité inférieure sur les terrains non-bâties et une taxation identique, les propriétaires sont aujourd'hui encouragés à construire et artificialiser les sols.

26. **Augmenter la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** et reverser le produit fiscal aux départements afin de **limiter l'extension des grandes surfaces** et centres commerciaux au détriment des terres naturelles.

27. **Rétablir des autorisations pour la création de surfaces commerciales supérieures à 300 m<sup>2</sup>** dont la multiplication détruit les commerces de proximité (a fortiori dans les villages).

28. Augmenter le **réseau d'aires marines protégées** ainsi que le nombre de parcs nationaux et régionaux

**G. Protéger la santé des Français face aux risques environnementaux et à la malbouffe (dossier développé dans le volet Santé)**

29. Dispenser des **cours de santé/bien-être au collège et sensibiliser les adolescents** aux méfaits de la « malbouffe ».

30. Mettre en place une **politique forte pour réduire les contaminants chimiques** toxiques pour la santé : dans l'air, l'eau, l'alimentation, les tissus, l'ameublement etc.

31. **Lancer des campagnes de prévention informant les Français des dangers en matière alimentaire** (lutte contre l'obésité...), de médication (renforcer notamment la pharmacovigilance), dans les gestes de tous les jours (élimination des matériaux toxiques dans les produits de beauté et de ménage...), dans les conduites à risque (tabac, alcool, drogue...).

32. **Lutter efficacement contre les zones atypiques où les antennes relais émettent des ondes électromagnétiques supérieures à la moyenne**, en permettant aux maires et aux citoyens d'exercer un contrôle accru sur toute nouvelle implantation d'antenne-relais sur le territoire de la commune.

33. **Interdire l'implantation d'antennes-relais à proximité des lieux hébergeant des personnes fragiles**, notamment les écoles.

34. Créer des comités d'experts indépendants pour conseiller au gouvernement les mesures à prendre vis-à-vis des ondes électromagnétiques des téléphones portables et développer plus intensément la prévention par l'usage des kits mains libres.

**H. Lutter contre la maltraitance animale**

En France, les animaux souffrent. Longtemps considérés comme de simples objets, ils sont victimes de traitements intolérables.

35. **Imposer aux abattoirs des cahiers des charges draconiens et multiplier les inspections surprises** afin d'éradiquer la maltraitance animale dans les chaînes de production.



36. **Interdire la viande provenant d'abattoirs qui pratiquent l'abattage sans étourdissement dans les services de restauration des municipalités françaises.**
37. **Installer la vidéosurveillance dans les abattoirs.**
38. **Négocier avec les cultes** une solution respectueuse des traditions qui permette un abattage avec étourdissement.
39. **Encourager l'élevage de qualité** et créer un label «Bien-être animal».
40. **Soutenir et mieux répartir les refuges** qui sont débordés à cause du nombre d'animaux qu'ils reçoivent et du peu de moyens dont ils disposent. La ville dont Nicolas Dupont-Aignan est le maire a été lauréate du Ruban d'Honneur de la Fondation 30 Millions d'Amis.
41. **Garantir le financement des associations de protection des animaux.**
42. **Mettre fin aux subventions des activités contraires à la dignité animale.**
43. **Renforcer les campagnes de prévention et de sanction d'abandon des animaux** : systématiser l'interdiction à vie de posséder un animal domestique pour ceux qui abandonnent leur animal.
44. **Permettre aux vacanciers ne pouvant pas emmener leurs animaux de les laisser à d'autres particuliers sans crainte**, en organisant la profession de "pet-sitter" qui se développe actuellement sans garde-fou (formations en collaboration avec les associations de protection des animaux) : créer des labels et des certificats de capacité.
45. **Interdire la cession d'animaux sur les sites d'annonces** et les réseaux sociaux sans identification des acheteurs et donneurs.
46. **Créer dans l'ensemble des parcs publics régionaux des espaces réservés aux chiens et aux chats** afin de permettre à ces animaux d'évoluer en liberté.
47. **Interdire la consommation de viande de cheval** (*proposition de loi sur le statut juridique du cheval, déposée à l'Assemblée Nationale par Nicolas Dupont-Aignan*).
48. **Encourager la création de fermes pédagogiques.**
49. **Exiger que la délivrance des certificats de vaccination** se fasse selon les normes habituelles.
50. **Lutter contre les trafics d'animaux** et contrôler les importations.
51. **Inciter les éleveurs à acheter des animaux français.**
52. **Stopper le massacre des animaux pour leur fourrure** (fermer les fermes à fourrure).
53. **Déposer un projet de loi reconnaissant la sensibilité des animaux dans le Code pénal.**

## POLITIQUE DE LA MER : POUR UNE VRAIE STRATEGIE MARITIME NATIONALE

### Le constat

Le navigateur britannique Walter Raleigh disait que « *Quiconque contrôle la mer contrôle le commerce* ». Quelques chiffres témoignent de la véracité accrue de ces propos à l'heure actuelle :

- Le transport maritime représente 80% du commerce mondial en volume, 70% en valeur : 9 milliards de tonnes de marchandises sont transportées chaque année, pour une valeur de 1500 milliards de dollars.
- 400 millions de personnes tirent leurs revenus de la pêche.
- 80% des habitants de la planète (5,6 milliards d'individus) vivent à moins de 100 km des côtes.
- Les ressources off-shore contribuent pour 30% de la production gazière et 27% de la production pétrolière.

Forte du premier espace maritime mondial en superficie (11,7 millions de km<sup>2</sup>), la France dispose de tous les atouts territoriaux, industriels et technologiques pour devenir une puissance maritime clef du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle est dotée de deux ports de calibre international, Le Havre et Marseille. Elle dispose déjà de fleurons industriels qui jouent un rôle prépondérant à l'échelle du monde : Véolia et Suez détiennent 20% des parts du marché mondial de la désalinisation de l'eau. L'économie de la mer représente en France 65 milliards de chiffre d'affaires par an et concerne plus de 300 000 emplois directs et 1 million d'emplois indirects.

L'exploitation des ressources minérales profondes entre en phase industrielle et les mers apparaissent tout à la fois comme un gisement de denrées alimentaires, d'énergies fossiles et renouvelables ainsi que d'innovations technologiques. La course aux ressources marines est amorcée et la compétition entre les États s'accélère, du Pacifique à Saint-Pierre-et-Miquelon en passant par la Guyane ou le canal du Mozambique (la ZEE française en couvre près des deux tiers).

Fernand Braudel écrivait « Il y avait au moins deux France, l'une maritime, vivante, souple, prise de plein fouet par l'essor économique du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais qui est peu liée avec l'arrière-pays [...], et l'autre, continentale, terrienne, conservatrice, habituée aux horizons locaux, inconsciente des avantages économiques d'un capitalisme international ». Il s'agit aujourd'hui de réconcilier ces deux France, pour que la première devienne un formidable levier industriel pour la seconde, un tremplin pour faire de la France une grande puissance au cœur de la mondialisation.

La gigantesque ZEE de la France reste à l'heure actuelle sous-exploitée, en raison du peu d'intérêt qui y a été porté jusqu'alors par les décideurs, de l'insuffisance de nos infrastructures portuaires, ferroviaires et fluviales et d'une absence de politique maritime d'envergure. De plus, la structure de notre empire maritime est en soi une difficulté : s'il est vaste par l'addition de ses surfaces, celles-ci sont morcelées et parfois inhabitées. Leur exploitation représenterait un investissement important qui n'est possible que dans le cadre d'une stratégie de grande ampleur. Notre ZEE est délimitée mais les ressources qu'elle renferme sont mal connues ; des vides juridiques toujours présents ont été source de conflits par le passé et représentent une menace encore pesante.

#### A. Une identité maritime mal intégrée à notre politique étrangère

Selon le livre blanc de la défense (2013), « la France a des intérêts globaux justifiant le maintien d'un réseau diplomatique étendu. Son positionnement politique dans le monde, les valeurs qu'elle défend, l'empreinte territoriale et maritime associée aux outre-mer, son rayonnement culturel particulier, confèrent à notre pays des intérêts sur tous les continents. »

Les partenariats que nous entretenons pour ces raisons sont nombreux, et le rôle que nous avons à jouer est considérable :

- Dans l'océan indien, voie d'accès maritime vers l'Asie, nous pouvons nous appuyer sur le Traité de coopération stratégique signé avec l'Inde en 1998 pour en faire un partenaire commercial et diplomatique de premier plan. Cette alliance serait un atout pour nos entreprises exportatrices dans les secteurs de l'industrie, en particulier dans l'armement.
- En Asie orientale et en Océanie, nous entretenons avec la Chine des relations particulières depuis la reconnaissance de la République populaire par le général de Gaulle. Elles ont été confirmées en 1997 par la signature d'un partenariat global. La France est également proche du Japon, 2<sup>e</sup> partenaire commercial de la France en Asie, et de l'Australie (avec qui nous avons signé un accord de partenariat stratégique en 2012 et un contrat d'armement de 34 milliards d'euros en décembre 2016).
- En Atlantique-sud, l'émergence des pays d'Amérique latine va dans le sens de la multi polarisation du monde, dont la France peut tirer parti. Nous pouvons compter, dans la région, sur le partenariat stratégique signé avec le Brésil en 2006.
- En Méditerranée, notre position est capitale dans une zone dont ¼ des pays du monde sont riverains

#### B. Une sous-exploitation de nos ressources maritimes

La France pourrait être la première puissance minière du XXI<sup>ème</sup> siècle avec 25% des ressources mondiales de nickel rien qu'en Nouvelle-Calédonie, et des réserves importantes de cuivre, fer, manganèse, zinc, nickel, de l'argent, du platine, du cadmium et des terres rares, contenus dans les nodules polymétalliques, les encroûtements cobaltifères et les sulfures hydrothermaux de l'ensemble de notre ZEE dont 97% est ultra marine. Nous avons aussi du pétrole dans l'archipel des Chesterfield à 500 Km au nord de la Nouvelle Calédonie et au large de la Guyane.

Dans nos eaux du Pacifique nord, chez nous à Clipperton, nous laissons les navires étrangers piller nos bancs de thons, sans aucun contrôle, puisque nous n'avons aucun navire, et sans prélever un droit ou une redevance de pêche.

La situation est pire encore dans les 2 millions de Km<sup>2</sup> de notre ZEE des Kerguelen, des Crozet et de St Paul, au sud du Pacifique, dans nos terres australes. Là, des armadas de navires usines japonais et de tout l'extrême orient pillent les milliers de tonnes de légines et nos bancs de poissons, en massacrant aux passages les troupeaux de baleines et d'orques.

La Chine produit 8 millions de tonnes d'algues cultivées ; la France seulement 20 tonnes. Pourtant, un chiffre suffit à prendre la mesure de notre potentiel : si des bassins d'algues étaient déployés sur 400 000 hectares, ils pourraient combler la demande mondiale d'algo-carburants ! Il est nécessaire de structurer la filière française dans ce domaine pour créer un secteur industriel et développer réellement une économie durable. En consacrant leurs recherches et leurs investissements dans une des nombreuses techniques d'extraction d'énergie maritime, l'État et les entreprises principales du

secteur, bénéficieraient d'avances technologiques et commerciales inégalables. Pour ce faire, la France dispose non seulement d'acteurs industriels majeurs, mais d'un territoire maritime propice à l'expérimentation et à l'utilisation de ces nouvelles technologies.

2,4 milliards de personnes manquent d'accès à l'eau propre et, en 2020, 1,8 milliards d'entre elles vivront en pénurie absolue d'eau, ce qui augure un risque accru de migrations de masse et de conflits pouvant déstabiliser des régions entières. Pourtant, la population mondiale ne cesse d'augmenter. Pour nourrir les 9 milliards d'homme qui peupleront la Terre en 2050, la production agricole devra augmenter de 60% pour une croissance de 15% de l'exploitation des ressources d'eau. Et ces enjeux ne concernent pas seulement les pays en voie de développement : des situations de stress hydrique sont à prévoir dans des pays comme les États-Unis et l'Espagne. Fournir de l'eau propre est donc un des enjeux cruciaux de ce XXI<sup>e</sup> siècle et, là encore, la France pourrait jouer un rôle majeur, rôle qu'elle est en mesure technologique de tenir. Notre pays est en effet un leader technologique du dessalement de l'eau (les usines de dessalement offshore ont montré leur viabilité : en Israël, plus de 40% de l'eau potable est fournie par des usines de dessalement).

### C. Des infrastructures portuaires insuffisantes

L'intégration économique européenne et sa logique de spécialisation à l'échelle du continent, avec concentration du fret maritime dans quelques ports géants d'Europe du Nord – 2/3 des conteneurs qui passent par la France viennent de ports communautaires comme Hambourg, Rotterdam et Anvers (de fait, premier port français) – se fait au détriment des infrastructures, du tissu industriel et des ports français. Le corridor de fret européen n°2 qui relie Rotterdam, Anvers, Bâle et Lyon, ignore Dunkerque et Le Havre. La façade atlantique nord-ouest de la France est donc mal intégrée aux grands axes de communication européens.

## Nos mesures

### A. Créer un cadre administratif et institutionnel intégré à une stratégie maritime nationale

1. **Créer un grand ministère de la Mer et de l'Outre-mer** : il regrouperait les services de l'État et les structures publiques tant maritimes qu'ultra-marines du pays avec un cadre politique fort lui permettant de transcender les clivages et les corporatismes.
2. **Lancer un grand projet d'exploration et d'inventaire de la ZEE**, pour permettre une évaluation des ressources présentes et définir son potentiel industriel. Les efforts de l'Ifremer doivent se joindre à ceux de la Marine nationale pour l'exploration de certaines zones en priorité celles dont le potentiel est le plus prometteur.
3. **Définir un « plan Mer »** qui reprendrait les rapports du Groupe Poséidon, les travaux du Grenelle de la mer en y rajoutant un chapitre sur l'économie (surtout celle des DOM et COM), l'État doit mener une politique de souveraineté en assurant une présence humaine permanente dans nos territoires et îles inhabités pour y disposer de stations scientifiques et environnementales en associant pouvoirs publics, entreprises voire certaines ONG. Ce plan prendra en considération particulièrement l'absolue nécessité de développer une économie durable de la mer, de défendre et de développer notre compétence, nos traditions et notre savoir-faire en matière de construction navale une en la rendant innovante et compétitive. Il assurera la mutation du transport maritime grâce à un aménagement du territoire et la transformation des ports.

4. **Sensibiliser les Français dès l'enfance à la dimension planétaire et maritime de la France et non simplement hexagonale** en modifiant les programmes scolaires.

**B. Mener une politique étrangère tournée vers nos espaces maritimes prenant en compte la dimension mondiale de la France**

5. **Redonner à notre marine nationale les moyens d'une véritable politique concernant la ZEE** (patrouille, surveillance, préservation, possibilité d'action de rétorsion) : concrètement, cela signifie la construction rapide de patrouilleurs (pour protéger du pillage nos richesses halieutiques, biologiques et fonds marins) et de navires mutualisés, multi missions, appelés B2M (pour renforcer les moyens de l'Administration des Douanes, des affaires maritimes et de l'agence des aires marines protégées).
6. **Promouvoir nos intérêts et nos connaissances dans le domaine maritime** et affirmer notre action internationale et la place de la France dans les instances internationales. Ainsi nous devons mener une politique cohérente en Méditerranée (pour une mer plus propre et plus sûre), en Arctique (pour avoir une voix qui compte au comité de surveillance de l'Arctique où nous sommes observateurs), en Amérique (nous avons cédé des zones de pêches riches en thon au Mexique par désintéressement), notamment dans les Caraïbes et dans l'Antarctique où nous possédons des bases scientifiques, en Afrique où l'aide au développement et les coopérations publiques et privées doivent être renforcées notamment en raison du manque d'eau et la cherté des produits alimentaires.

**C. Exploiter nos immenses ressources maritimes pour redevenir un compétiteur économique mondial de premier ordre**

7. Développer la **recherche et la production dans les domaines des technologies marines et sous-marines**. Cultiver les ressources de la mer : les algues ont aussi une valeur nourricière et médicale.
8. Mener des **campagnes de recherches d'énergies fossiles le long de nos côtes en ayant le souci de la préservation de l'environnement**. A titre d'exemple, maintenir le projet de forage en Guyane : le Sénat estime son potentiel à 200 000 barils par jour pour un bénéfice de 1 milliard de recettes pour l'État pour des décennies. La France serait pour la première fois de son histoire un petit pays producteur de pétrole (elle produirait 2% de ce que produit l'Arabie-Saoudite).
9. **Reprendre l'exploitation de terres rares, abandonnée dans les années 1980 en posant un cadre écologique strict**. La Chine a le quasi-monopole de la production de terres rares alors qu'elle ne possède que le tiers des ressources mondiales. Notre souveraineté industrielle, notamment dans les technologies de pointe, en dépend. En parallèle, initier des campagnes interétatiques et internationales de recherche des nodules polymétalliques.
10. Favoriser et soutenir la **recherche et le développement dans les énergies marines renouvelables (EMR)** : l'hydrolien, l'houlomoteur, la pression osmotique (pour la désalinisation) et l'énergie thermique des mers.
11. Favoriser l'investissement dans la **recherche et la production biologique marine** (santé, nourriture)

#### D. Rattraper d'urgence notre retard en matière de fret et d'infrastructures portuaires et fluviales et se servir de l'économie de la mer pour réindustrialiser la France

Disposer de grands ports est un élément de souveraineté essentiel, un atout majeur de compétitivité, d'innovation et de création d'emplois. La recherche liée aux problématiques maritimes se fait principalement dans les villes portuaires en raison des partenariats entre les entreprises dont l'activité économique est liée à la mer et les institutions éducatives locales. Selon un rapport de l'OCDE, la compétitivité et l'attractivité des ports sont déterminées par cinq composantes principales :

- La connectivité des ports à l'échelle nationale et internationale.
- Des stratégies à long terme fondées sur la flexibilité et une approche imaginative plutôt que technocratique, approche adaptée à la configuration régionale de chacun des ports concernés.
- De fortes connexions avec l'arrière-pays.
- Des opérations portuaires efficaces et une logistique adaptée.
- La sensibilisation de l'opinion publique et des acteurs locaux

12. **Restaurer les ports d'outre-mer** (et plus généralement moderniser nos ports). À titre d'exemple, Saint-Pierre et Miquelon pourraient se voir doter d'un grand port, plaque tournante entre l'Europe et l'Amérique du Nord, où les gros porte-conteneurs ayant traversé l'Atlantique transborderaient leur cargaison sur des bateaux relais qui desserviraient les villes portuaires de l'est canadien.

#### E. Développer le fret fluvial afin de mieux relier les ports entre eux et aux grandes villes

13. **Inciter à l'aménagement des quais fluviaux** : un des obstacles majeurs au développement du transport fluvial est la faible disponibilité de la place à quai.

14. **Poursuivre et relancer les projets à l'étude de connexions fluviales**, tels que le projet SMSR de canaux Saône-Moselle et Rhône-Rhin (coût estimé = 16 milliards d'euros). Rouvrir le projet fond de darse 2 à Fos, bloqué pour des raisons écologiques : s'inspirer du modèle (à l'étude) du transport combiné Avignon Courtine, qui prévoit l'aménagement de zones naturelles.

#### F. Chercher les moyens de faire de la France une des portes d'entrée portuaire majeure de l'Europe

15. **Augmenter la connectivité des ports par la multiplication de partenariats intra et internationaux**. Un volet maritime peut être intégré au plan Marshall pour l'Afrique associant diplomatie et entreprises privées dans la création de joint-ventures avec des entreprises maritimes africaines, sur le modèle du jumelage Le Havre-Pointe-Noire (Congo). La France peut devenir le lien principal entre l'Europe et l'Afrique en voie de développement.

16. **Instaurer un service minimum dans les grands ports afin de sécuriser leur fonctionnalité et améliorer leur attractivité** auprès des acteurs économiques internationaux (armateurs, pétroliers...).

17. **Pour sensibiliser le public à l'importance du secteur maritime**, plusieurs solutions ont été imaginées dans les ports principaux du monde, tous exemples à imiter et promouvoir :

- Présence de musées maritimes (comme à Amsterdam).
- Ouverture de centres portuaires permettant au grand public de saisir les enjeux des projets et l'importance de leur réalisation.

- Organiser des visites éducatives pour augmenter la visibilité des ports.

#### G. Soutenir le secteur nautique français en allégeant la fiscalité

18. **Redéfinir les modalités d'application de l'écotaxe** qui doit être pensée en concertation avec les professionnels du secteur et ne pas dépasser 0,5% du prix d'achat neuf.
19. **Développer le tourisme maritime** et l'accueil des navires de croisières.
20. **Supprimer la taxe foncière sur les ports de plaisance.**
21. Dresser un bilan avec les mairies et ports les plus concernés par les **problématiques de disponibilités des anneaux et établir un plan d'action pour accroître le nombre de places de ports** (plaisance) ce qui facilite par effet induit les ventes de voiliers et de yachts à moteur.
22. **Faciliter les conditions d'accès au permis bateau.**
23. **Soutenir les structures des clubs et fédérations** afin d'accroître leur accessibilité d'un point de vue financier comme géographique (pour les habitants des grandes villes par exemple).
24. **Promouvoir l'offre française et son image de marque** au-travers des grands évènements sportifs (Vendée Globe, Route du Rhum, Transat Jacques Vabre).
25. Elaborer en liaison avec tous les professionnels concernés et la Fédération des Industries Nautiques (FIN) **une stratégie nationale pour développer la plaisance et les loisirs nautiques** ainsi que le tourisme nautique et aquatique.

#### H. Sauver la pêche française

26. **Renégocier les traités européens afin de pouvoir mettre en place une politique nationale des pêches**, en collaboration avec la communauté des pays européens. La France doit récupérer l'autonomie du choix des mesures de soutien aux différentes pêcheries.
27. Mettre en place un **plan de désendettement des armements**. L'enveloppe doit enrayer ou du moins alléger l'endettement continu des armements de pêche.
28. **Sanctuariser les « arrêts biologiques » rémunérés.**
29. **Simplifier la réglementation** : uniformisation du principe du quota en journée de pêche ou en marée et non plus en kilos pour éviter la fraude et le rejet de poisson commercialisable lors de leurs atteintes.
30. **Soutenir la recherche sur l'étude d'un réensemencement d'alevins en milieu naturel**, qui pourra déboucher en partenariat avec les fermes marines françaises à un geste écologique de grande ampleur.
31. **Permettre aux petites pêcheries de participer activement à l'essor de la culture d'algues marines**, l'or vert, en tant que revenu complémentaire.
32. Favoriser le **développement de l'aquaculture de qualité**, loin d'une aquaculture intensive.